

\*Voir les conditions de l'offre sur notre site internet.

## **Règlement du parrainage**

- **Article 1 : Mise en place**

Le présent dispositif de parrainage est mis en place à compter du 08/11/2021 et ce jusqu'à nouvel ordre.

- **Article 2 : conditions d'éligibilité du parrain**

Le parrainage est ouvert à toute personne physique ou inscrite dans nos fichiers clients.

- **Article 3 : Validité du parrainage**

Il suffit au parrain de remplir le coupon avant le filleul.

Un mail sera envoyé au parrain afin de valider le parrainage. Le parrainage ne peut pas être rétroactif.

- **Article 4 : Accord du filleul**

A la déclaration du parrainage, le filleul est contacté par nos soins pour validation de ses informations personnelles.

- **Article 5 :**

Dans le cas où 2 personnes souhaitent devenir parrain du même filleul, c'est à celui qui aura communiqué les coordonnées le premier, et qui répond à l'ensemble des conditions définies dans le présent règlement qui recevra la carte cadeau comme définis en article 7.

- **Article 6 : Eligibilité des produits**

Les produits éligibles à un parrainage sont les suivants :

- 1) Signature d'un bon de commande
- 2) Validation et pose de ce dernier

- **Article 7 : Concrétisation des ventes**

La rétribution est due à la concrétisation effective de la vente du dit produit.

En particulier, la vente sera considérée comme effective après :

- 1) L'encaissement de l'acompte
- 2) L'encaissement du solde

Le parrain client de l'entreprise ou non, reçoit, selon les produits éligibles :

75€ par tranche de 2500€ HT vendu sous forme de cartes cadeaux ou remise commercial applicable

- **Article 8 : Nombre de parrainage**

Le nombre de parrainage n'est pas limitée durant l'année courant à compter de la date du premier parrainage ayant donné lieu à gratification.

La rétribution est liée au filleul présenté et non aux nombres de lots apportés.

- **Article 9 : Auto-parrainage**

L'auto-parrainage n'est pas autorisé.

- **Article 10 : Informatique et liberté**

Conformément à la loi informatique et libertés, le parrain et/ ou le filleul disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition des informations qui auront été transmises, en nous adressant un mail à [contact@totalrenovhome.fr](mailto:contact@totalrenovhome.fr)

Les informations et données personnelles recueillis sur le formulaire sont nécessaires au traitement de l'opération de parrainage. Elles sont enregistrées dans notre fichier de clients et peuvent, dans le respect de la loi informatique et libertés susvisée, être utilisées par l'entreprise.